

**Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUIN 2017**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mmes MOTTIN, DROUET, Mr FURDYNA, Mme GODARD,  
Mrs COURSAN, ARBON, CALIGNY, Mme LEGOUPIL, Mrs BRIARD, FLEURY,  
Mmes LEBATARD, BOUILLON.

Absents excusés : Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, GRUNY, PHILIPPE, Mrs LAHAYE, LEROUX, MADELAINE.

Secrétaire : Mr FLEURY

Pouvoir : Mme BERLIOZ a donné pouvoir à Mr COURSAN  
Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme GODARD  
Mme GRUNY a donné pouvoir à Mme MOTTIN  
Mme PHILIPPE a donné pouvoir à Mr BERTIER  
Mr LAHAYE a donné pouvoir à Mr MARIOTTI

**2017/67 : ACTE ADMINISTRATIF**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'étant rédacteur de l'Acte Administratif concernant la cession du terrain cadastré section E n° 458 entre la Commune et le Syndicat du CES pour les travaux aux abords du Collège, le Maire n'est pas autorisé à le signer.

De ce fait, le Conseil Municipal autorise Mr Pascal MARIOTTI, premier adjoint à signer celui-ci, afin d'être conforme à la réglementation.

**2017/068 : COMPTEUR LINKY**

Enedis a présenté au Conseil Municipal le compteur Linky.

Cette entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité procède actuellement à la modernisation des compteurs en installant le compteur Linky.

Celui-ci permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne.

Chacun a pu obtenir d'Enedis les informations concernant le fonctionnement de cet appareil, qui sera installé en fin d'année 2017 dans chaque foyer.

**2017/069 : « L'OUTIL EN MAIN »**

L'Association « L'outil en Main » a présenté son activité au Conseil Municipal, celle-ci a pour but de transmettre un savoir-faire aux jeunes sur les métiers de l'artisanat, en leur faisant partager les expériences des intervenants.

Le Conseil Municipal félicite les bénévoles pour cette activité.

### 2017/070 : DENTISTE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par un dentiste souhaitant s'installer sur la Commune.

Un local chez un particulier pourrait répondre à cette attente.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des discussions avec l'intéressé pour favoriser son installation qu'il souhaite imminente.

La Collectivité souhaite favoriser celle-ci et soutenir ce projet.

### 2017/071 : PÔLE MÉDICAL

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par une société privée pour l'implantation d'un pôle médical sur la Commune.

Une étude est en cours car celui-ci pourrait être implanté sur le domaine public en l'intégrant dans le réaménagement de l'Hôtel du Commerce envisagé par le nouveau propriétaire.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier et des conditions à remplir pour la réalisation de ce projet.

### 2017/072 : COMMISSION SÉCURITÉ

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les divers points abordés lors de la Commission Sécurité, afin que le Conseil Municipal puisse prendre les décisions :

- **Sécurisation des Petits Carreaux** : deux propositions de limitation de vitesse ont été soumises à la discussion et au vote : le premier consiste à limiter la vitesse à 50 km/h Route de Balleroy en partant des Petits Carreaux jusqu'à l'entrée en agglomération, la deuxième limite la vitesse à 50 km/h au lieu-dit les Petits Carreaux puis 70 km/h jusqu'à l'entrée en agglomération.

Le Conseil Municipal valide la première proposition par 9 voix contre 4 voix pour la deuxième et 6 abstentions.

Le Conseil Municipal souhaite engager une étude sur l'installation d'un plateau surélevé devant « L'Espérance » et la mise en place de « feu intelligent » sur le secteur des Petits Carreaux.

- **Rue des Mesliers** : Le Conseil Municipal souhaite mettre en place des ralentisseurs avant et après la zone d'habitation et ce, afin de ralentir la circulation, mais ceux-ci seront installés dès que les travaux de réhabilitation du réseau d'eau seront terminés.
- **Cour du Porion** : afin de pouvoir répondre au manque de stationnement dans ce quartier, le Conseil Municipal accepte d'engager les travaux nécessaires c'est-à-dire la modification des

bordures de trottoirs, la coupe d'arbres qui permettront de récupérer des places de stationnements supplémentaires.

D'autre part, un passage piétons sera implanté Rue Fosse Frandemiche en face de la Cour du Porion pour pouvoir rejoindre les trottoirs aménagés.

- **Rue de la Moignerie** : Le Conseil Municipal accepte d'installer un stop Rue de la Moignerie en venant du Quétissant, avant la sortie du lotissement Lamonzie-St-Martin par 13 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.
- **Avenue de la Chasse** : Pour sécuriser cette voie et notamment à l'angle du cimetière, le Conseil Municipal souhaite dans un premier temps installer des bornes pour bien dégager l'accès de cette voie. L'Agence Routière Départementale sera consultée, pour connaître leur avis.
- **Rue de la Couture** : Le Conseil Municipal souhaite réunir les riverains de cette voie afin de discuter avec eux des décisions qui pourraient être prises pour réduire la vitesse.

La Commission a également souhaité engager une réflexion sur la hauteur des panneaux en centre-ville, tout en respectant la norme autorisée.

#### 2017/073 : SERVICE CIVIQUE

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le Service Civique et le projet communal qui pourrait être mise en place.

Celui-ci aurait pour but de participer aux actions de communication et de petite médiation :

- Participation à la diffusion des supports (affiches, commerçants)
- Promotion et organisation de manifestations de la Commune
- Participation à la revalorisation et à la mise en avant de projets portés par la Collectivité.

Il s'agit d'un engagement volontaire pour les jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois, avec un coût pour la Collectivité de 106,94 euros par mois.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative par 16 voix pour et 3 abstentions.

#### 2017/074 : PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de créer un nouveau poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10 heures par semaine et de supprimer celui existant de 20 heures par semaine et ce, suite à l'avis du Comité Technique acceptant un aménagement du poste après un mi-temps thérapeutique et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté portant modification de la durée hebdomadaire de travail.

#### 2017/075 : CARSAT

Mme GODARD, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la CARSAT va mettre en place une permanence Service Social en Mairie.

Celle-ci aura lieu le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à partir de septembre.

Une convention entre la CARSAT et la Commune formalisera cet accord et précisera les conditions d'intervention de chaque organisme.

Le Conseil Municipal se félicite de la mise en place de ce service sur la Commune qui permettra de répondre à l'attente des habitants dans le domaine social.

#### 2017/076 : POSTE DE RELÈVEMENT RUE DE LA GARE

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état financier après l'appel d'offre de réhabilitation et de renforcement des travaux concernant le Poste de relèvement Rue de la Gare.

Celui-ci s'élève à 167 500 euros HT.

Une aide de l'agence de l'Eau de 30 % est attendue, et un prêt de 20 % à taux zéro sur une durée de 15 ans peut être envisagée.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux débuteront courant septembre.

#### 2017/077 : BÂTIMENT COMMUNAL

Le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur la possibilité de récupérer pour les Services Techniques le bâtiment Communal situé sur la zone artisanale, anciennement occupé par l'Entreprise BALOCHE.

Le Conseil Municipal charge Mr COURSAN, élu responsable du Service Technique, d'étudier avec sa Commission cette possibilité, notamment comme lieu de stockage

#### 2017/078 : REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir la somme de 4 230,60 euros de l'Assurance GROUPAMA suite à l'expertise demandée pour le sinistre survenu sur le trottoir après l'incendie à la Salle des Fêtes.

Cette recette sera encaissée sur le budget principal à l'article 7788 (autres produits).

#### 2017/079 : DÉFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal accepte d'installer un 4<sup>ème</sup> défibrillateur au niveau du stade des écoles.

En effet, ce site est très fréquenté avec les nombreuses activités sportives qui sont pratiquées.

Cet investissement de 2 265,60 euros TTC sera pris en charge sur le budget principal à l'article 2188 (acquisition matériel).

Le Maire précise au Conseil Municipal que ces équipements seront intégrés dans le contrat d'assurance, moyennant une redevance annuelle de 45 euros.

#### 2017/080 : FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal se félicite du succès de la Fête de la Musique organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec la Commune.

Cette manifestation a permis d'animer la Commune et le Conseil Municipal remercie cette Association pour son dynamisme.

#### 2017/081 : TRÉSORERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mobilisation va se mettre en place pour contrer la décision de la fermeture de la Trésorerie le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le Conseil Municipal souhaite que les élus, les habitants se mobilisent pour maintenir ce Service Public.